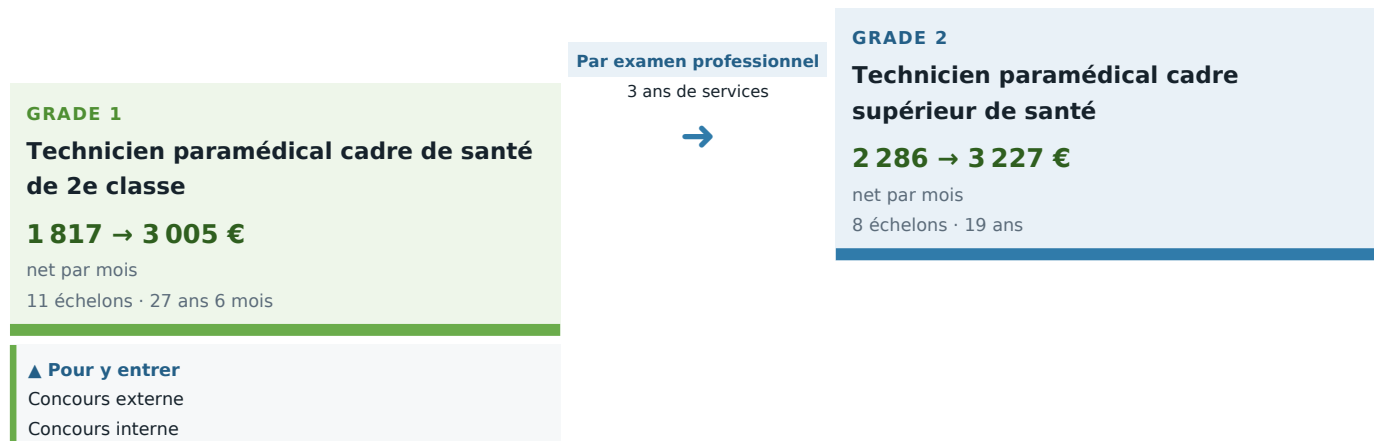




Grilles en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiées par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

2 grades · de 1 817 € à 3 227 € net par mois



Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Technicien paramédical cadre de santé de 2e classe



1 817 € → 3 005 €

Technicien paramédical cadre supérieur de santé



2 286 € → 3 227 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Réussir l'examen professionnel permet d'être promu plus tôt, mais l'inscription au tableau d'avancement reste nécessaire.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Technicien paramédical cadre de santé de 2e classe : page 2 · Technicien paramédical cadre supérieur de santé : page 3.

Technicien paramédical cadre de santé de 2e classe

Techniciens paramédicaux territoriaux cadres de santé · Filière médico-sociale · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	2 289 € → 3 786 €	1 817 € → 3 005 €	27 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	541	465	2 289,09 €	1 816,84 €	
2e	2 ans	577	492	2 422,01 €	1 922,35 €	+105,51 €
3e	2 ans	614	520	2 559,85 €	2 031,75 €	+109,40 €
4e	2 ans	663	558	2 746,91 €	2 180,22 €	+148,47 €
5e	3 ans	695	582	2 865,06 €	2 274,00 €	+93,78 €
6e	3 ans	739	615	3 027,51 €	2 402,93 €	+128,93 €
7e	3 ans	781	648	3 189,96 €	2 531,86 €	+128,93 €
8e	3 ans	825	681	3 352,42 €	2 660,80 €	+128,94 €
9e	4 ans	868	714	3 514,87 €	2 789,74 €	+128,94 €
10e	4 ans	906	743	3 657,63 €	2 903,04 €	+113,30 €
11e	fin de grille	940	769	3 785,62 €	3 004,64 €	+101,60 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 817 € à 3 005 €, soit 1 188 € de plus en 27 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne

Et après ?

Grade suivant : **technicien paramédical cadre supérieur de santé**

Sa grille se termine à 3 227 € net estimé, soit 223 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Par examen professionnel : après 3 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.

Technicien paramédical cadre supérieur de santé

Techniciens paramédicaux territoriaux cadres de santé · Filière médico-sociale · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
8	2 880 € → 4 066 €	2 286 € → 3 227 €	19 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	699	585	2 879,83 €	2 285,71 €	
2e	2 ans	744	620	3 052,13 €	2 422,47 €	+136,76 €
3e	3 ans	791	655	3 224,42 €	2 559,22 €	+136,75 €
4e	3 ans	843	695	3 421,33 €	2 715,49 €	+156,27 €
5e	3 ans	896	735	3 618,25 €	2 871,79 €	+156,30 €
6e	3 ans	946	773	3 805,31 €	3 020,27 €	+148,48 €
7e	3 ans	995	811	3 992,38 €	3 168,75 €	+148,48 €
8e	fin de grille	1015	826	4 066,22 €	3 227,35 €	+58,60 €

En résumé : du 1er au 8e échelon, le net estimé passe de 2 286 € à 3 227 €, soit 942 € de plus en 19 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de technicien paramédical cadre de santé de 2e classe

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.